

## **Cercle de silence de Toulouse**

**Le Cercle de silence de Toulouse se réunira mardi 27 juin 2023 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole.**

**Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse!** Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique.

**Rappel : invitation à la conférence-débat donnée par Madame Dominique Simonnot, Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté, donnera le vendredi 7 juillet, de 18h à 20h30, au Vieux Temple, rue Pargaminières, à Toulouse.**

**Nous vous invitons à venir nombreux et à inviter vos amis** à cette conférence-débat dont le thème sera l'enfermement dans les Centres de Rétention Administrative. Cette conférence est organisée à l'occasion des 15 ans d'existence du Cercle de silence de Toulouse : le premier Cercle de silence pour demander la fermeture des CRA a eu lieu à Toulouse en octobre 2017. Nous aurions aimé commémorer cette fondation plus tôt mais nous n'avons été empêchés de le faire.

### **Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu obtenues grâce à la CIMADE en date du 21 juin 2023**

Toujours beaucoup d'entrées au CRA : depuis le début de l'année 746 entrées et 130 expulsions et pour ce mois, 140 entrées et 29 expulsions. Donc de nombreuses « libérations » à 60 jours, pour faire de la place quand l'expulsion n'a pu être faite. Les permanents de la CIMADE insistent sur les grandes souffrances psychiques engendrés par ces enfermements qui impactent toutes les personnes et, à plus forte raison, si elles arrivent avec des antécédents de traumatismes physiques ou psychiques, si fréquents dans leurs parcours. Ils constatent la dégradation systématique des retenus, crise d'angoisse, insomnie, anorexie, abattement, irritabilité. La mise en cellule de « sécurité » pour prévenir les suicides est fréquente et souvent sans que le médecin n'ait pu être consulté. Il y a une vacation médicale 3 à 4 demi-journées par semaine pour voir les entrants et les permanents de la CIMADE sont souvent consultés en tant que psychothérapeutes.

### **Analyse du droit français en matière de protection des mineurs étrangers par le CRC (comité des droits de l'enfant de l'ONU)**

Voici un bref résumé des conclusions de cet article.

Cet article souligne en particulier que, malgré de précédentes recommandations, la situation des demandeurs d'asile et des enfants migrants ne s'est pas améliorée.

"Vivement préoccupé" par le fait que les droits de l'enfant ne soient pas au cœur des politiques en la matière, le Comité appelle à mettre un terme aux mesures de rétention des mineurs et de leurs familles dans les aéroports ou autres structures inadaptées, dans des conditions précaires.

Par ailleurs, le CRC conteste l'application "discrétionnaire" de la notion de "minorité manifeste", et le processus "arbitraire" de détermination de l'âge via des tests osseux, malgré leur imprécision. Il appelle au respect du principe de "présomption de minorité" : la personne devrait être traitée comme un enfant, et demeurer protégée par les services d'aide à l'enfance, durant le processus d'établissement de l'âge.

De même, le CRC souligne un accès insuffisant des mineurs non accompagnés à

l'hébergement, à l'éducation, aux soins physiques et mentaux, en particulier dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Pour consulter l'article complet, voici son adresse

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/289737-droits-des-mineurs-etrangeurs-en-france-que-dit-lonu>

### **De très bonnes nouvelles des Cercles de silence en Espagne**

Nous avons reçu récemment des nouvelles des Cercles de silence en Espagne. Le nombre de cercles actifs en Espagne continue de croître. À l'heure actuelle, il y a environ 60 cercles qui se réunissent périodiquement et, par exemple, à Bilbao, il y a maintenant environ 7 ou 8 cercles dans différents arrondissements. A Saragosse, chaque mois, entre 100 et 200 personnes participent au Cercle de silence et c'est déjà une référence dans la ville.

Une pétition "**500 mil firmas para 500 mil personas esenciales**" c'est à dire "500 mille signatures pour (faire régulariser) 500 mille personnes essentielles" a été un grand succès (ces personnes essentielles sont des « premiers de corvée », des migrants en situation irrégulière) : plus de 700 000 signatures ont été recueillies et, avec autant de signatures, le parlement devait traiter cette question mais malheureusement le parlement a été dissous avant de traiter cette question et il va y avoir des élections anticipées...

Nous espérons que votre santé est bonne et que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

**Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse**